



Concours Général des Métiers option Vente Session 2015

publié le 20/12/2014 - mis à jour le 21/12/2014

Descriptif :

Dates des inscriptions et modalités des épreuves écrites et orales

Sommaire :

- Le contenu des épreuves
-



Concours Général des Métiers

Le concours général des métiers est pour la session 2015 reconduit dans la spécialité « Vente ».

Cette année les inscriptions s'effectuent en ligne du 8 décembre 2014 au 9 janvier 2015 (voir le [BOEN n° 43 du 20 novembre 2014](#) )

Une partie écrite se déroulera le **11 mars 2015** puis une partie orale dans l'Académie de Poitiers et une remise des prix à Paris au cours de la deuxième semaine de juillet.

● Le contenu des épreuves

Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

○ Première partie de l'épreuve

(durée : 3 heures - écrite)

Elle consiste à rechercher des solutions pour la mise en place, la gestion et/ou le fonctionnement d'une force de vente. Elle repose sur l'exploitation d'un dossier documentaire emprunté à la réalité professionnelle.

Elle vise à évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, à utiliser judicieusement les informations fournies, à élaborer des propositions pertinentes.

○ Seconde partie de l'épreuve

(préparation : 4 heures ; prestation orale : 30 minutes - pratique)

Elle repose sur une situation de vente.

Elle vise à apprécier les compétences du candidat pour :

- ▶ analyser la situation ;

- ▶ résoudre des problèmes commerciaux ;
- ▶ communiquer dans une perspective professionnelle ;
- ▶ mettre en œuvre ses qualités de négociateur-vendeur ;
- ▶ apprécier sa prestation afin d'en tirer parti dans une perspective professionnelle.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.